



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

asthme

Question écrite n° 58080

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille de lui dresser le bilan de la prévalence des affections asthmatiques.

Texte de la réponse

L'asthme en France touche environ 5 à 6 % de la population, soit 2,5 à 3 millions de personnes. L'asthme est la maladie chronique la plus fréquente chez l'enfant. Le niveau de prévalence décroît selon un gradient nord-sud et ouest-est : ainsi, dans le sud-ouest de la France la fréquence de l'asthme est de 7,3 % et de 4,4 % dans le nord-est. Les personnes habitant en ville sont presque deux fois plus touchées que celles habitant des communes rurales. La fréquence de l'asthme a doublé en France comme dans tous les pays d'Europe en trente ans. La prévalence de l'allergie dans le monde, dont l'asthme représente une des manifestations, a augmenté de plus de 40 % dans la même période. De nombreux facteurs sont à l'origine du déclenchement des crises d'asthme : allergènes de l'environnement intérieur et extérieur, pollution atmosphérique, tabac, virus... Dans 10 % des cas, l'asthme a une origine professionnelle (boulangers, coiffeurs, peintres en bâtiment, ouvriers de l'industrie chimique...). En France, 2 000 décès par an sont attribuables à l'asthme ; le risque de décès augmente avec l'âge, notamment après quarante ans. L'asthme représente 66 000 hospitalisations par an, 7 millions de jours d'arrêts de travail et presque un milliard d'euros de dépenses de santé. Un plan asthme 2002-2005 a été élaboré par le ministère de la santé afin d'améliorer la prise en charge des malades asthmatiques. Dans le rapport annexé de la loi de santé publique du 9 août 2004, un des objectifs est de réduire de 20 % le taux des hospitalisations pour asthme aigu. Dans ce but, des mesures sont mises en place : organisation d'une surveillance épidémiologique, recommandations de bonnes pratiques professionnelles, promotion de l'éducation pour la santé des malades, amélioration de la formation et de l'information des professionnels de santé et du grand public.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58080

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 février 2005, page 1578

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3919